AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0857
FR0010411983-FS0392

11 avril 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SCOR SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 avril 2016, la société anonyme SGAM Covéa (88 rue Saint-Lazare, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 avril 2016, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir indirectement 14 767 803 actions SCOR SE représentant autant de droits de vote, soit 7,67% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Covéa Coopérations	10 858 319	5,64
MAAF Assurances SA	2 465 598	1,28
MAAF Vie SA	648 119	0,34
MMA Vie SA	441 000	0,23
MMA IARD SA	354 767	0,18
Total SGAM Covéa	**14 767 803**	**7,67**

À cette occasion, la société Covéa Coopérations a franchi en hausse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SCOR SE hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 192 659 015 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.